Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_051-DE

DC_2026_051

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 MARS 2026

Secrétaire de séance : Monsieur LAPAUSE Paul

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 4 pouvoirs) : 62	L'an deux mille vingt six, le cinq mars le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 27/02/2026

Etaient présents :
Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Marie-Renée SAILLANT - BALAZE,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE,Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,André BOUTHEMY - CORNILLE,Bernard RENOU - DOMAGNE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Christian OLIVIER - DOMALAIN,Michel ERRARD - ERBREE,Lionel CORNEE - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Amand LETORT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Danielle RESONET - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Thérèse MOUSSU - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Christian STEPHAN - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Claudine HUMBERT - MONTREUIL DES LANDES,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Anne-Marie MORLIER - MOULINS,Gilbert GERARD - MOUSSE,Yves COLAS - MOUTIERS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Karine MOREL - RANNEE,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Joseph JOUAULT - ST DIDIER,Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Lisiane HUET - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Bruno GATEL - VISSEICHE,Paul LAPAUSE - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Pierre LEONARDI - VITRE,Fabrice HEULOT - VITRE,Anne BRIDEL - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Lionel LE MIGNANT - VITRE

Ont donné pouvoir :
Pierre GALANT donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE,Patricia MARSOLLIER donne pouvoir à Karine MOREL,Danielle MATHIEU donne pouvoir à Paul LAPAUSE,Constance MOUCHOTTE donne pouvoir à Anne BRIDEL

Etaient absents :
Christian HAMELOT,Bertrand DAVID,Danielle DEVILLE,Catherine LECLAIR,Marie-Christine MORICE,Laurent FESSELIER,Joseph JEULAND,Frédéric MARTIN,Pauline SEGRETAIN,Christophe LE BIHAN,Jean-Yves BESNARD,Nicolas MIJOULE,Marie-Cécile TARRIOL,Erwann ROUGIER,Nicolas KERDRAON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_051-DE

DC_2026_051

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 MARS 2026

- Plan de formation 2026

Le Vice-Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.423-3 ;
Vu la loi du 19 février 2007 rappelant l'obligation de tout employeur public d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Social Territorial de la collectivité ;
Vu le décret n° 2007-1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2019-1392 du 17 décembre 2019 modifiant le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 6 février 2026, sur le projet de plan de formation 2026 de Vitré Communauté ;
Vu l'inscription des crédits au budget 2026 ;

Considérant que ce plan de formation mentionne les actions de formation suivantes :
- Formations d'intégration et de professionnalisation ;
- Formations de perfectionnement ;
- Formations de préparation aux concours et examens professionnels ;
- Actions mobilisables au titre du Compte Personnel de Formation ;

Considérant les thèmes du plan de formation exposés ci-dessous :
<u>Formations obligatoires :</u>
50 formations, telles que des recyclages de diplômes ou habilitations obligatoires pour l'exercice des fonctions ont été recensées pour l'exercice 2026 :
- Demandes issues du service des Sports, VRD et performance bâtimentaire.

<u>Formations santé et sécurité :</u>
Demandes de formation en gestes et postures, secourisme, santé mentale.
- Demandes issues de l'ensemble des services, plus particulièrement du service Jeunesse pour la santé mentale

<u>Formations métiers :</u>
Demandes issues de l'ensemble des services de la collectivité afin de maintenir un savoir-faire et une qualité des services proposées aux usagers/citoyens. Des exemples :
- Utilisation de l'IA
- Maîtrise de la prise de parole en public
- Analyses de pratiques professionnelles
- Bâti ancien / bio sourcé : des formations très techniques à destination du service ingénierie et exploitation
- Concevoir des tableaux de bord efficaces
- Gestion et entretien de la voirie et réseaux divers
- Formation en gestion de base de données SIG
- Exercer le rôle de tuteur en entreprise
- Savoir mettre en œuvre les bonnes pratiques de l'archivage numérique
- Bureautique

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_051-DE

DC_2026_051

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

- Gestion du temps, outils organisationnels
- Accompagnement de personnes en situation de handicap

Management et pilotage :
Demandes de formation principalement faites en lien avec le développement des compétences en pilotage managérial et pilotage de projets
- Demandes issues de différents services.

Préparations aux concours :
Demandes de préparation aux concours de catégorie A, B et C, organisées par le CNFPT.
- Demandes issues de différents services.

Bilan de compétence / souhaits de reconversion professionnelle :
- Formation Assistant Comptable avec le CDG
- Formation Chargé de maintenance technique

Considérant que la collectivité s'engage à faire appel à des organismes de formation certifiés QUALIOPI (démarche qualité des prestations de développement des compétences) ;

Considérant que le plan de formation comprend les formations initiales et les formations de professionnalisation conformément à la loi du 19 février 2007, pour permettre aux agents de monter en compétences afin de réaliser leur travail dans les meilleures conditions et d'apporter aux usagers un service public efficace et de qualité. Il intègre également les formations individuelles et les préparations aux concours, afin de favoriser la promotion et la carrière des agents ;

Considérant que le budget alloué à la formation pour 2026 est de 70 000€ hors cotisation du CNFPT et les formations payantes organisées par le CNFPT ou d'autres organismes, et hors frais de déplacement ;

Considérant que ces propositions d'actions pourront, en cours d'année, faire l'objet d'adaptabilité en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents ; il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition par de nouveaux besoins du personnel ;

Considérant que les coûts de formation seront pris en charge par Vitré Communauté lorsqu'ils ne font pas déjà l'objet d'un financement dans le cadre d'un partenariat avec le CNFPT ;

Il vous est proposé :
- D'approuver les axes d'orientation du plan de formation, ci-dessus exposés, pour l'année 2026 ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 62

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 62**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER
Signé par : Teddy REGNIER
Date : 09/03/2026
Qualité : Président de Vitré Communauté

Le Secrétaire de séance,
Paul LAPAUSE
Signé par : Paul LAPAUSE
Date : 09/03/2026
Qualité : 1er vice-président : Paul Lapause

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.